



Refus d'arrangement par les huissiers

Par **kbk**, le **02/09/2011** à **16:43**

Bonjour,rnrnJ'ai fais un emprunt il y a un an de 1000e à la banque que je n'ai pas remboursé , par négligence j'ai laissé la situation s'envenimer à présent des huissiers sont passés chez moi pour faire la liste des biens de ma maison, je dois 4790e et ils refusent de s'arranger avec moi ont ils le droit? Sachant que j'ai un rsa de 700e et un bébé de 15 jours ils prétendent que l'arrangement n'est plus possible que c'est trop tard et que si je ne pais pas ce que je leur dois lundi 5 septembre 2011 ils me saisiront mes biens sachant qu'ils sont passé chez moi mercredi 31 aout 2011 et j'aimerais savoir les huissiers ont droit de rentrer dans la chambre à coucher car cela a été le cas pour moi. Que m'est il possible de faire pour éviter la saisie?

Par **amajuris**, le **03/09/2011** à **00:55**

bjr,rnpour faire une saisie l'huissier doit posséder un titre exécutoire (généralement un jugement).rnsi votre huissier possède ce titre il peut effectuer la saisie en appliquant la décision de justice. il a tout a fait le droit de refuser tout arrangement.rnl'huissier a bien sur a le droit de pénétrer chez vous.rnce n'est pas une bonne idée de faire le mort en pensant que la banque va vous oublier.rnpour une dette de 1000 € vous voila avec une dette de 4790 € qui va encore augmenter avec les intérêts et les frais de recouvrement.rnvotre négligence va vous couter cher.rnseul un paiement peut éviter la saisie.rncdt

Par **pat76**, le **03/09/2011** à **14:38**

BonjourrnrnLe huissier était en possession d'un titre exécutoire suite à une requête en

injonction de payer ou un jugement?rnrnCette injonction ou ce jugement vous ont été signifiés?rnrnVous avez un mois à partir de la date de la signification pour y faire opposition.

Par **kbk**, le **05/09/2011** à **22:19**

Bsr,rn rnà Pat76 rnrnIls m'ont par voie orale qu'il y avait eu jugement, je n'ais pas fais la morte mais la négligente ,et quant au courrier apparemment je l'aurai eu étant donné que des recommandé ont été signé à la poste et qu'ils ont reçu l'accusé,c'est que j'avais d'autres soucis et donc j'ai négligé leurs courriers très certainement.rnrnà AmatjurisrnrnJe ne refuse pas de payer bien au contraire je souhaite un arrangement pour payer une certaine somme par mois sachant que je touche 600 e par mois et que j'ai un fils de 15 jours JE RETRAVAILLERAI dès qu'il aura 3mois rnPourtant on m'a affirmé que les huissier n'avaient pas le droit de rentrer dans les chambre à coucher.